Compte rendu du CTM du 21 avril 2022

sobrement intitulé il fallait que ça passe en urgence, mais la nouvelle DRH est en congé !

Déclaration préalable :

Madame la directrice des ressources humaines,

Il est d'usage de vous vous souhaiter la bienvenue, mais nous nous limiterons à cette politesse. Notre OS ne peut que souhaiter que votre nomination au poste de DRH, aura pour effet d'apaiser les agent·es particulièrement malmené·es de ce ministère. En effet, notre ministère est usé les agent·es n'en peuvent plus. Les SD ont dû supporter les réoganisations incessantes avec la création des DIRECCTE en 2010, puis la réforme profonde de l'inspection du travail en 2014, puis la réforme territoriale en 2016, et enfin, la DDIsation des services qui parvenaient, à peine, a recréer du collectif de travail.

Actuellement, les agent·es subissent plus ou moins passivement les conditions de travail particulièrement dégradées que leur impose l'administration locale et particulièrement les préfectures. Les réorganisations, surtout les projets de densifications immobilières tentent de faire rentrer des éléphants dans des 2CVs.

Voyez plutôt à Lille, le projet de cité administrative concentre tout ce qui pouvait se faire de pire. les agent·es vont s'entasser dans des open-space jusqu'à 13 personnes et lorsque les conséquences ont commencé à être démontrées par les agent·es la préfecture du nord s'est décidée à poser des cloisons en dépit du bon sens , de façon anarchique au milieu de fenêtres.

Ces conditions désastreuses poussent les agent·es à fuir leur lieu de travail pour travailler chez eux dans un cadre certes inadapté mais plus serein. Les moyens de travailler sont de plus en plus restreints, a Paris les agent·es ne reçoivent plus le remboursement de l'autre moitié de leur PASS NAVIGO puisque selon le SGAM cela n'est pas prévu par les textes, trouvez-vous normal que les agent·es payent pour travailler puisque vous n'êtes pas sans savoir que ces agent·es ne sont ni remboursés de leur frais de repas et croyez nous quand vous êtes à l'autre bout de paris il n'est pas simple de rentrer manger soit à la cantine soit au domicile. A ce jour, nos propres collègues affectés soit au niveau région soit au niveau départemental ne peuvent plus communiquer entre les différents niveaux puisque les annuaires internes ne sont plus interconnectés et bientôt nous ne pourrons plus travailler car les logiciels métiers ne seront plus accessibles sur le réseau de la préfecture et on n'en passe sur les moyens matériels et les fournitures car on pourrait y passer la journée. Trouvez-vous normal que des agents en soient réduits à ramener du papier toilette de chez eux ? Ou achètent leurs propres stylos ?

Concernant les questions d'effectifs, nous imaginons que vous avez étudié un peu le sujet. Vous avez vu que la pyramide des âges ne va pas aller en s'améliorant et les manques d'effectifs vont clairement s'accentuer, les alertes concernant la santé des travailleur·es de ce ministère est en péril comme le montrent les nombreux DGI signalés dans tous les services. Par ailleurs, les projets immobiliers à vocation avant tout de réduction des frais dans des secteurs parfois mal desservis ne facilitera pas la venue d'agents...

Nous espérons que votre nomination permettra à ce ministère de mettre fin aux discriminations en interne et que vous ferez de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une vraie priorité en commençant par former tous les agent·es a les détecter et à leur donner les outils pour les faire cesser. Ne nous dites pas que cela n'est pas possible puisque dans certaines régions les agents ont tous et toutes et tous reçu un mail exigeant que nous assistions à une formation neutralité et laïcité, deux poids deux mesures.

Nous nous faisons également la voix de nos futures collègues qui ne sont pas encore dans les services pour rappeler les engagements pris pour "l'audit" de la formation des inspecteurs et inspectrices du travail afin de leur garantir des conditions de prises de postes sereines. Nous demandons l'arrêt des procédures disciplinaires à l'encontre de 2 IET dont l'un d'eux fait l'objet d'une suspension conservatoire.

L'habitude dans ce ministère, quand ça va mal, est d'en imputer la responsabilité au malade, c'est à dire les services, ou lorsque la responsabilité de l'administration est établie, de casser le thermomètre, comme nous le verrons aujourd'hui avec la reprise en main du CNIT.

Cet état des lieux ne se veut pas exhaustif mais sachez que notre organisation syndicale accompagnera dans la lutte tous les agent·es pour un service public au service des travailleur·euses, des conditions de travail optimales pour tou·tes.

Hauts-les-Coeurs !

Les non réponses de l'administration :

Sur la reconvocation pendant les congés scolaires Mme LEMAITRE nous précise que les arrêtés relatifs aux CSA doivent être validées au plus vite.

Les sujets INTEFPS vont être traités à l'INTEFP notamment en ce qui concerne la nouvelle formule de formation initiale.

Projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national de l'inspection du travail (pour avis)

Sous couvert d'adapter la composition du CNIT à la nouvelle organisation des services issue de la réforme de l'inspection du travail (2014) et de l'OTE (2021), le projet de décret présenté au CTM constitue en réalité une attaque en règle de la l'indépendance de l'instance et le verrouillage des désignations laissée à la discrétion de l'administration.

Pour rappel, le CNIT (Comité national de l'inspection du travail) a été créé en 2007 est une instance présentée comme une instance consultative indépendante, pouvant être saisi par le/la ministre et surtout par des agent.es de contrôle et donner un avis sur des situations d'atteinte à leurs conditions d'exercice de leur mission définie par les conventions OIT. En d'autres terme, il s'agit de dire si telle situation constitue une atteinte à l'indépendance et s'il y a eu influence extérieure indue. Si notre organisation syndicale était opposée à la création d'une telle instance, nous y avons siégé depuis sa création afin de participer à ses travaux et pourvoir veillé à ce que le principe d'indépendance soit réellement respecté et ne soit pas réduit à un concept vidé de sa substance à l'heure où les règles de déontologie sont instrumentalisées par la hiérarchie pour corseter l'action de l'inspection du travail.

Si les avis émis par le CNIT ménagent souvent la hiérarchie, lui reconnaissant souvent des pouvoirs qui constituent d'importants freins à l'autonomie nécessaire aux agent.es de l'inspection du travail, le CNIT a rendu plusieurs avis

reconnaissant l'atteinte à l'indépendance ou l'existence de pressions hiérarchiques contraires à la convention 81, et notamment dans l'affaire TEFAL ou plus récemment dans le cadre de la crise sanitaire qui a donné lieu à des atteintes sans précédent restées dans l'impunité la plus totale.

C'est pour cette raison que le ministère décide aujourd'hui de revoir la composition du CNIT pour reprendre le contrôle de l'instance, dans la droite ligne de la reprise en main de l'inspection du travail à travers la politique travail et celle du chiffre. De 6 membres actuellement (dont 2 représentants CT/IT désignés par la CAP), le CNIT passerait à 10 membres, dont seuls 3 sont des IT/CT. Sont ajoutés 1 membre du comité de déontologie - alors que ce comité est entièrement à la main du ministère- 1 DDETS et 1 RUC qui seraient respectivement désignés par l'association des directeurs départementaux et l'association des RUC. Quelle est la légitimité de ces associations dont on ignore par ailleurs l'existence ? On le voit, 4 membres sur 10 appartiennent à la hiérarchie, qui seraient alors juge et partie ! Comment imaginer que cette instance soit réellement indépendante ? Et cerise sur le gâteau, le mode de désignation des agents de contrôle es modifié puisque désormais ce n'est plus les CAP qui proposent des noms mais l'administration après un appel à candidature. L'avis de la CAP sur cette liste n'est que consultatif. Bref, c'est bien l'administration qui aura le dernier mot, le but étant de virer les organisations syndicales attachées à l'indépendance de l'inspection du travail du CNIT, comme elle l'a fait au conseil d'administration de l'INT.

Nous nous opposons à cette réforme qui fera du CNIT une instance fantoche entièrement aux mains de la hiérarchie.

Les non réponses de l'administration :

L'administration renvoie le débat à la conception du CNIT, qui selon elle n'est pas une instance de dialogue social. De fait, le CT/IT, siégeant, n'est pas représentant·e de son OS.

Interrogée sur les modalités de désignation des représentant·es IT/ CT par la voie du vote,elle nous répond que cela est **compliqué à organiser. [Commentaire de SUD : on se demande comment fait le ministère de la justice avec le conseil supérieur de la magistrature]**. Elle nous précise tout de même que le mode de désignation sera lié à la CAP. **[Commentaire de SUD : comment mystère et boule de gum]**

Sur la place trop importante de la ligne hiérarchique, la DGT nous fait savoir que l'idée qui les a guidés est que toutes les strates du SIT soient représentées au CNIT. Elle ajoute [In extenso : On va voir si on peut faire évoluer le texte]

Sur la nomination de quelqu'un de lu comité de déontologie, la DGT nous assure que la deonto et le CNIT peuvent pas être complétement délié et nous assène que les conventions 81 et 129 n'excluent pas l'existence de règle de déontologie.

On n'a pas eu de réponse quant aux modalités de désignation des représentant·es IT / CT, malgré **3 interpellations.** A SUD, nous avons imaginé que après un appel national à candidature, les candidat·es joueront leur siège à chifoumi ou à la course en sac.

Petite victoire à signaler (après une heure et demi de débats) : il y était, prévu ans le texte initial, la présence d'un membre du comité de déontologie avec voix délibérative, après interruption de séance la DGT est revenue avec la proposition de n'inviter que ce membre que lors des questions relatives à la déontologie et il n'aura que consultative.

Toutes les OS ont sollicité la possibilité de saisie du CNIT par les OS : celle-ci n'est pas prévue pour l'instant car le décret ne revient pas sur les compétences du CNIT.

Votes

Contre : CGT, SUD, UNSA, FO

Abstention : CFDT

Cette abstention pour des motifs incompréhensibles de la CFDT exonère l'administration de représenter le projet devant le CTM. Merci la CFDT !

Cartographie des CSA (pour avis)

On nous représente l'arrêté mettant en place les CSA ministériel et ceux des DREETS.

Petite victoire : création de commission santé sécurité dans toute les DREETS mais en contrepartie un siège en moins !

Réponse de l'administration : ce n'est pas nous c'est le décret ! :)

Votes

Contre : SUD, CGT, FO

Abstention : CFDT, UNSA

Présentation des textes relatifs aux instances d'action sociale (pour avis)

L'administration a présenté une réforme des instances d'action sociale visant à une meilleure lisibilité ainsi qu'à une adaptation à la nouvelle organisation issue de l'OTE. Il est donc institué une commission ministérielle ainsi qu'une commission des aides et prêts dont les membres sont choisis ou désignés parmi les OS siégeant à la commission ministérielle. Il a été institué une règle précisant que les OS désignées pour siéger sont celles qui sont représentées aux CT des deux ministères, travail-emploi et cohésion sociale. Cette condition a pour effet de nous exclure (ainsi que la FSU) de cette commission !

Lorsque nous avons fait cette remarque à Mme Lemaître, elle a aussitôt demandé une interruption de séance avant de revenir quelques minutes plus tard nous expliquer que si SUD-TAS n'était pas dans les OS siégeant à la commission ministérielle, c'était parce que le texte prévoyait que les OS présentes à la commission ministérielle devaient siéger aux deux CT, bref ce que prévoit le texte.

Précisons ici que l'investissement des camarades de SUD-TAS qui siègent dans la commission des prêts est sans faille depuis des années et que notre présence à cette commission fait partie intégrante de notre action syndicale.

Mme Lemaître a par ailleurs reconnu qu'exclure des OS représentatives dans un des deux ministères sur cette base n'était pas une grande idée. Elle a demandé malgré tout à ce que le vote soit maintenu sur le texte en l'état et en s'engageant à essayer de le modifier pour que toutes les OS représentatives soient intégrées après les élections de fin d'année. Nous le rappellerons en cas de besoin.

Votes :

Contre : SUD (on n'allait pas voter pour un projet qui nous dégage de l'instance qui a pour principal intérêt la défense individuelle des agent·es)

Abstention : CGT, UNSA, CFDT

Présentation de la réforme de la haute fonction publique et de la délégation ministérielle (pour information)

Cette information portait sur le devenir de nos élites maintenant que le corps des administrateurs de l'Etat est créé avec vocation de remplacer les anciens grands corps de la haute fonction publique.

SUD TAS fait remarquer que certains dispositifs prévus dans le projet sont bons et que du coup, il est plus que souhaitable que ces divers éléments (accompagnement personnalisé, vraie GPEC...) et que, du coup, nous préfèrerions les voir mis au service des adjoints et des SA qui en ont certainement beaucoup plus besoin. Nous rappelons que la commission des aides dont il était question plus haut n'a pratiquement jamais à traiter de dossiers d'administrateurs civils ou d'IGAS et que dans certaines directions on n'hésite pas à leur créer des emplois quasi-fictifs pour les occuper quand ils sont entre deux postes (Nous rappelons pour mémoire qu'à la DIRECCTE Ile-de-France, un administrateur civil hors classe occupa un certain temps le poste de "chargé de mission sur les missions transversales", c'est à dire chargé de mission sur rien de précis, au point qu'on le voyait régulièrement faire le tour des fontaines à eau pour vérifier qu'il n'y avait pas de fuites...)

Le point étant pour information, il n'y a pas de vote, et qu'on se rassure, notre armée mexicaine d'encadrants trouvera toujours une sinécure pour s'occuper...

***

Vos représentant·es SUD,

Aurianne COTHENET, Nina SOISSONS, Sophie POULET et Jean-Pierre FERRY

***

Prochain CTM le 17 mai, pour causer élections et recette du pâté de Furet, et on vous mentirait en disant qu'on en salive d'avance...